RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
Cubjac – Auvezère - Val d'Ans
Le bourg
24640 CUBJAC

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS

L'an **deux mil vingt et un, le quatorze avril**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUBJAC-AUVEZERE-VAL-D'ANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel RAYNAUD.**

Étaient présents : M. Michel RAYNAUD, Mlle Flore JOUSSEIN, Mme Françoise LESPORT, M. David MONRIBOT, Mme Cécile GEORGES, Mme Laure BOUSQUET, Mme Nadine DELREZ, Mme Patricia MONBOUCHER, M. Thomas TRAVERSIER, M. Pierre SIMON, Mme Corinne GOURSOLLE, M. Gilbert BEYLOT, M. Jean-Pierre RAVIDAT, Mme Anne GREGOIRE.

Étaient absents excusés : M. Jean-Marie DECOSTER.

Étaient absents non excusés : M. Pascal ROUVERON, M. Lionnel PAILLER.

Procurations : M. Jean-Marie DECOSTER en faveur de Mme Nadine DELREZ.

Secrétaire : Mlle Flore JOUSSEIN.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-019 : approbation du PV de la séance du 17/03/21

Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance du 17 mars 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-020 : Délibération portant assujettissement TVA cabinet médical

Le maire propose au Conseil Municipal l'assujettissement au régime fiscal de la TVA pour le cabinet médical au 1er avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-Décide d'assujettir le cabinet médical f au régime fiscal de la TVA .
-Demande au maire de mener les démarches nécessaires à l'assujettissement à la TVA et l'autorise à signer tout document relatif à cette question.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-021 : Délibération portant modification délégués au Syndicat Eau Coeur du Périgord

VU la démission de Elisabeth PECOUYOUL, conseillère municipale,

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de renommer les délégués au Syndicat Eau Coeur du Périgord

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, pour représenter la Commune au Syndicat Eau Coeur du Périgord

décide de nommer :

Délégués titulaires : GEORGES Cécile et PAILLER Lionnel

Délégués suppléants : GREGOIRE Anne et DELREZ Nadine

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 0

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-022 : Délibération portant modification délégués au CNAS

VU la démission de Elisabeth PECOUYOUL, conseillère municipale,

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de renommer le délégué au CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, pour représenter la Commune au CNAS

décide de nommer :

Déléguée titulaire : JOUSSEIN Flore

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 0

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-023 : Délibération portant modification délégués au SMCTOM

VU la démission de Elisabeth PECOUYOUL, conseillère municipale,

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de renommer les délégués au SMCTOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, pour représenter la Commune au SMCTOM

décide de nommer :

Délégué titulaire : DELREZ Nadine

Délégué suppléant : BEYLOT Gilbert

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 0

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-024 : vote des subventions

Monsieur Pascal ROUVERON rejoint l'assemblée et fait part d'un pouvoir de Mr PAILLER Lionel en sa faveur.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pourl'année 2021.

Aprés avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE d'attribuer les subventions aux conditions suivantes :
- présence obligatoire sur la Commune de Cubjac Auvezère Val d'Ans, hormis la ligue contre le cancer avec justificatif de l'adresse à fournir.
- présentation des comptes de gestion de fin d'année.
- aucun frais annexes pris en charge par la Commune.

Conditions à appliquer à compter de cette délibération aux associations citées ci-dessous.. :

- Retraite agricole **100€**
- Les fusils de la Boissière d'Ans **100€**
- Comité d'animation la Boissière d'Ans**100€**
- Amicale des sapeurs pompiers **100€**
- Cercle de recherche fonderies **100€**
- Comité d'animation Cubjacois **100€**
- Les amis de la fonderie pour la mémoire de la Déportation **15€**
- La Boule Cubjacoise **100€**
- Comité des fêtes St-Pantaly **100€**
- **Divers = 324€**
- ligue cont le cancer **100€**
- Fopac **100€**
- Amicale laïque **100€**
- Société de pêche **100€**
- Bull d'Auvezère **100€**
- Foyer rural **100€**
- Secours populaire **100€**
- Secours catholique **100€**
- Asso du Pays d'Ans **100€**

Article = 6574

Montant total des subventions versées : **2039 €-**

Pour = 15 Contre = 0 S'abstient = 2

17 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-025 : Vote des taxes locales

Sur proposition de Monsieur le Maire, et aprés avoir délibéré, le Conseil municipal décide que les taux applicables en 2021 seront les suivants :

Taux de référence de 2019	Taux votés	Bases d'imposition	Produits correspondants
Taxe foncière bâtie	43.81	961 600	421 277
Taxe fonciere NB	54.73	53 000	29 007

Total produit attendu 450 284

Aprés avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour = 17 Contre = 0 S'abstient = 0

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-026 : Vote du budget multi activités 2021

Monsieur le Maire présente le budget multip-activités 2021

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour = 17 Contre = 0 S'abstient = 0

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEC-2021-027 : Vote du budget principal 2021

Monsieur le Maire présente le Budget principal pour 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour = 17 Contre = 0 S'abstient = 0

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses :

- Lors du conseil municipal, plusieurs documents ont été demandés par le conseil à savoir :
  - Carte des points de collecte d'apport volontaire prévus sur la commune
  - Taxes foncières prévus sur l'année 2021
  - Aménagement du bourg de Cubjac planifié à compter du mois de mai
  - Liste des élus avec les attributions des commissions et syndicats à jour

  Ces documents ont été transmis par mail au conseil.

- Monsieur le Maire : Aménagement du bourg → plusieurs travaux envisagés sur les prochaines années au niveau des bourgs de Cubjac et La Boissière d'Ans.
  - Pour 2021-2022 : une enveloppe de 80 000€ est prévue par la communauté de communes pour la commune. Dans un 1er temps, cette somme sera utilisée pour le village de La Boissière d'Ans avec l'aménagement de la place et de l'église avec ses fresques.
  - Mai à Juillet 2021 : aménagement du bourg de Cubjac avec mise en place d'un plan de circulation à sens unique. L'objectif de cet aménagement est :
    - d'améliorer le stationnement au niveau de la rue principale ;
    - de limiter la vitesse des véhicules ;
    - d'embellir le bourg par la mise en place de bac pour délimiter les zones de stationnement.

- Monsieur le Maire : Dans les travaux envisagés sur la commune, il y aura :

- le pont de Saint Pantaly d'Ans : pour assurer le suivi technique et financier, le dossier va être remis à la communauté de communes.
- L'église de Cubjac nécessite la rénovation de sa toiture, par rapport au montant des travaux, 60 000 € de subvention vont aider à financer ce projet et le reste sera à la charge de la commune

- Monsieur le Maire et N DELREZ : Adressage ➔ le dossier initié en 2019 a été repris par la nouvelle municipalité et est en cours de traitement avec réétude de certains points suite au retour de l'ATD.
  A noter, une analyse est menée sur le nombre de panneaux et de plaques afin de voir les économies qui pourraient être envisagées, tout en restant dans la conformité des attentes de l'ATD.
  Ce sujet doit être clôturé au 2nd semestre.
  Une nouvelle délibération sera prise sur le sujet pour validation du travail et du montant à engager.

- Mise en place d'un sens unique sur le secteur de la Plaine à Cubjac ➔ sondage des habitants de la zone. Les personnes rencontrées étaient favorables à ce projet, pour les personnes absentes des courriers ont été déposés, pour un retour de leur avis au plus tard fin avril. Selon les réponses obtenues, une décision sera actée par la municipalité.

- C GOURSOLLE : sens interdit de Saint-Pardoux défectueux manque de visibilité, il faudrait envisager le changement du panneau.

- P SIMON : Travaux de la médiathèque devraient débutés fin mai.
  Une réunion est programmée dans les prochains jours pour le commencement des travaux et la signature des engagements par les entreprises retenues sur le projet.

- P SIMON : Vaccination en cours le 2ème tour est réalisé et devrait être clôturé fin de mois pour les personnes de + 75 ans.

- P SIMON : Demande de la liste des élus à jour avec les attributions des commissions et syndicats. A ce jour, nous sommes 17 au sein du conseil municipal.

- JP RAVIDAT : Demande sur l'état d'avancement du curage des buses sur Lavaure ➔ suite à la pose de caméra, détection de réseaux appartenant à la communauté de communes, elle devra donc prendre en charge le dossier, cela ne dépend pas de la commune.

- A GREGOIRE : Pour le boulodrome de La Boissière d'Ans, son emplacement conduit à un risque par rapport au stationnement de véhicules à proximité et risque pour les piétons qui passent.
  Monsieur le Maire attend les plans de la communauté de communes concernant l'aménagement qui avait été envisagé pour la place afin de prendre des dispositions et limiter les risques éventuels.

- F LESPORT : Etat d'avancement du dossier de la toiture du pigeonnier de M. LATOUR ➔ JP RAVIDAT en charge du dossier n'a pas fait le traitement, il va le gérer.

- F LESPORT : Les restaurateurs de Saint-Pantaly-d'Ans ont demandé la globalisation de leur loyer (fusion du loyer du restaurant avec le loyer du logement) ➔ Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient, il faudra étudier le sujet et en discuter avec les restaurateurs pour prendre une délibération en conséquence.

- P SIMON : Demande sur la date du prochain conseil pour aborder l'organisation des élections à venir sur le mois de juin.
  Monsieur le Maire : Le prochain conseil se tiendra courant mai, la date n'est pas fixée à ce jour.

Séance levée à 19h07